



Région Antilles et Guyane

Elections : renouvellement du CA du groupe Antilles et Guyane

APPEL À CANDIDATURES POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE BUREAU RÉGIONAL ET LA-LE PRÉSIDENT·E DE VOTRE GROUPE RÉGIONAL

Cher·e collègue,

2021-2022 sont des années d'élections. Si vous souhaitez vous engager davantage pour participer activement aux actions de l'ABF, le renouvellement des instances est l'occasion pour le faire.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous rapprocher des membres du CA de votre groupe régional pour en parler et vous informer des tâches qui incombent à un membre élu.

Être membre d'un Conseil d'administration d'un groupe régional c'est...

- Des réunions conviviales régulières par an, en plus de l'AG.
- S'engager à adhérer chaque année à l'association, sur la durée du mandat.
- Réfléchir, faire des propositions et participer à la vie du groupe et en particulier à l'organisation de journées d'étude, de voyages d'étude, de formations professionnelles adaptées aux besoins. Chacun·e participe à sa mesure, selon ses compétences et sa disponibilité.
- Être plus proche de la vie de l'association en étant en prise directe avec les instances nationales
- S'enrichir grâce aux échanges avec les autres membres du CA.
- Élargir son horizon et son réseau professionnel.
- Militer en faveur de l'ABF, des bibliothèques et des bibliothécaires sans distinction de tutelles (BM, BU, Bib spécialisées, Centre de doc, etc).

Être membre du bureau d'un groupe régional c'est...

Vous pouvez consulter le descriptif des postes [ici](#)

Pour candidater, veuillez compléter [le formulaire et rédiger une brève présentation](#).

Ce document doit être renvoyé à votre groupe régional **avant le 29 novembre 2021**, à l'adresse suivante :

Par Courrier : ABF Antilles Guyane - BP 25 97101 Basse-Terre

Par Mail : antillesguyane.abf@gmail.com

Extrait du règlement intérieur

Article 15 - Assemblées générales des groupes régionaux

Chaque groupe régional envoie à ses adhérents une convocation par courrier ou par courrier électronique, accompagné d'un appel à candidature les années d'élection. Seuls peuvent se présenter aux élections les adhérents à titre individuel.

La date limite du dépôt des candidatures se situe trois semaines avant la date des assemblées générales. La candidature doit être accompagnée d'une profession de foi.

Les candidats à la présidence d'un groupe régional doivent être adhérents et en situation d'activité professionnelle en bibliothèque à la date du renouvellement des instances de l'ABF. Ils doivent indiquer clairement dans leur profession de foi qu'ils candidatent au poste de président-e du groupe régional.